

• ADRESSE EXACTE DE LA FAMILLE :

.....
 TEL. :

• PERE ou TUTEUR : (1) Marié – Veuf – Divorcé – Vit maritalement

NOM (en capitales) : PRENOM :

NOM et ADRESSE de L'EMPLOYEUR :

EVENTUELLEMENT : Demandeur d'emploi (1)

• MERE ou TUTRICE : (1) Mariée – Veuve – Divorcée – Célibataire – Vit maritalement

NOM (en capitales) : PRENOM :

NOM et ADRESSE de L'EMPLOYEUR :

• PERSONNES A CHARGES : enfants ou autres personnes non salariées (les enfants salariés ne sont pas pris en compte) :

NOMS et PRENOMS	Date de Naissance	Ecole Fréquentée	Centre de vacances choisi	Séjour du au

Dans le tableau ci-dessus, souligner les NOMS et PRENOMS des enfants pour lesquels une bourse de vacances est sollicitée – Préciser le CENTRE CHOISI.

PARTIE RESERVEE A L'ŒUVRE

N° TIERS :

QUOTIENT FISCAL

BOURSE O.U.L. :

..... =

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

1. Photocopie de la feuille d'imposition 2019 (revenus 2018) ou de la feuille de non imposition, comportant le montant du quotient fiscal.

⇒ En cas de changement de situation depuis décembre 2019

FOURNIR : Photocopies des bulletins de salaire : janvier et février 2020 ou attestation de chômage

2. Photocopie des pages du livret de famille précisant le nombre d'enfants.
3. Photocopie du « dernier avis d'information » de la Caisse d'Allocations Familiales, précisant le montant actuel des prestations versées par la Caisse.
4. En cas d'aide d'un COMITE D'ENTREPRISE ou de votre MUNICIPALITE, faire remplir l'attestation figurant ci-dessous.
5. Une enveloppe timbrée à l'adresse de la famille.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Bons vacances C.A.F. : OUI - NON (1) Valeur journalière :
 - Aide du Département : OUI - NON (1)
Préciser le nom de votre assistante sociale, et le n° de téléphone
 - Bénéficiez-vous d'une aide de la Mairie de votre commune : OUI - NON (1)
 - Autres aides (à préciser) :
- A _____, le
(Signature du chef de famille)

(1) Rayer les mentions inutiles

Demande à renvoyer SANS DELAI par retour du courrier

- La commission des bourses se réunira 2 fois par mois à partir du 31 mars 2020
- Les demandes tardives pourront être examinées éventuellement dans la limite des crédits disponibles (DATE NON FIXEE)
- TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE EXAMINE. Il sera retourné à l'intéressé pour être complété.
- **L'AIDE AUX VACANCES NE POURRA ÊTRE ATTRIBUEE QU'AUX PERSONNES RESIDANT DANS LE LOIRET.**

LE COMITE D'ENTREPRISEcertifie qu'une aide aux vacances est attribuée à la famille

pour l'enfant : € Signature et cachet du C.E. :

..... :

..... :